

## Circuler librement, c'est essentiel pour les poissons :



©B. Adam  
Apron du Rhône

**Les poissons ont besoin de se déplacer le long des cours d'eau.**

Ils trouvent ainsi dans la rivière des zones adaptées à leurs différents besoins : se nourrir, se reproduire, assurer leur brassage génétique, se reposer, se mettre à l'abri, fuir les pollutions ...

**Aujourd'hui, il en va même de la survie de certaines espèces :**



©H. Carmié  
Alose

**L'Apron** est un poisson que l'on trouvait, en 1900, sur 2 200 km de cours d'eau : le Rhône et ses affluents exclusivement (= espèce endémique du bassin du Rhône). En 2009, on ne le retrouve plus que sur 240 km de linéaire. Les derniers cours d'eau refuges qui abritent l'espèce sont la Durance, le Doubs, la Beume, ... et l'Ardèche.



©H. Carmié  
Anguille



©P. Roche  
Barbeau Médional



©Fédé. Pêche07  
Truite Fario

**L'Alose et l'Anguille** sont des poissons migrateurs : leur cycle biologique se partage entre la mer et les rivières. Depuis la Méditerranée, ils doivent rejoindre nos cours d'eau qui leur offrent des milieux de qualité pour leur reproduction ou leur croissance.

La présence de ces espèces rares et menacées, mais aussi d'autres espèces caractéristiques de nos régions (Barbeau Médional, Blageon, Truite Fario, ...) est un signe du bon état de nos rivières.

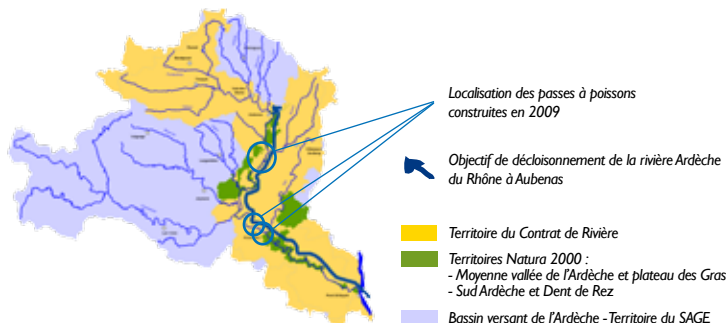


## L'eau au coeur du bassin versant de l'Ardèche

**S'occuper de toutes les facettes de la rivière :**

Rétablir la circulation des poissons contribue à améliorer la richesse des milieux aquatiques, mais cela ne suffit pas pour avoir des rivières de bonne qualité.

Ainsi, le Contrat de Rivière "Ardèche et affluents d'amont" prévoit de nombreuses autres actions complémentaires et indispensables : création de stations d'épuration, entretien de la végétation en bord de cours d'eau, structuration de sites publics pour la baignade et les loisirs aquatiques, ...



**Le rôle du Syndicat Mixte Ardèche Claire :**

C'est une collectivité publique qui regroupe plus de 60 communes riveraines des rivières Ardèche, Lignon, Fontaulière, Volane, Auzon et Ibie.

Sur ce territoire, le Syndicat coordonne et met en œuvre le Contrat de Rivière "Ardèche et affluents d'amont" et le programme Natura 2000 "Moyenne vallée de l'Ardèche et plateau des Gras".

Syndicat Mixte Ardèche Claire  
Allée du Château - 07200 VOGÜE  
Tél. 04 75 37 82 20 - Fax 04 75 37 82 22  
sites : [www.ardècheclair.fr](http://www.ardècheclair.fr) - [www.ardèche-eau.fr](http://www.ardèche-eau.fr)



Directeur de la publication : P Bonnetain - Syndicat Mixte Ardèche Claire - papier recyclé - Imprimerie Fombon (Aubenas) - mars 2010  
Photos : B.Adam, H. Carmié et P.Roche (ONEMA), Fédération de pêche 07, Laurent Mignaux (Meeddm), Mathieu Morverand, Ardèche Claire

Des PASSES à POISSONS  
Pour préserver la VIE de nos RIVIERES



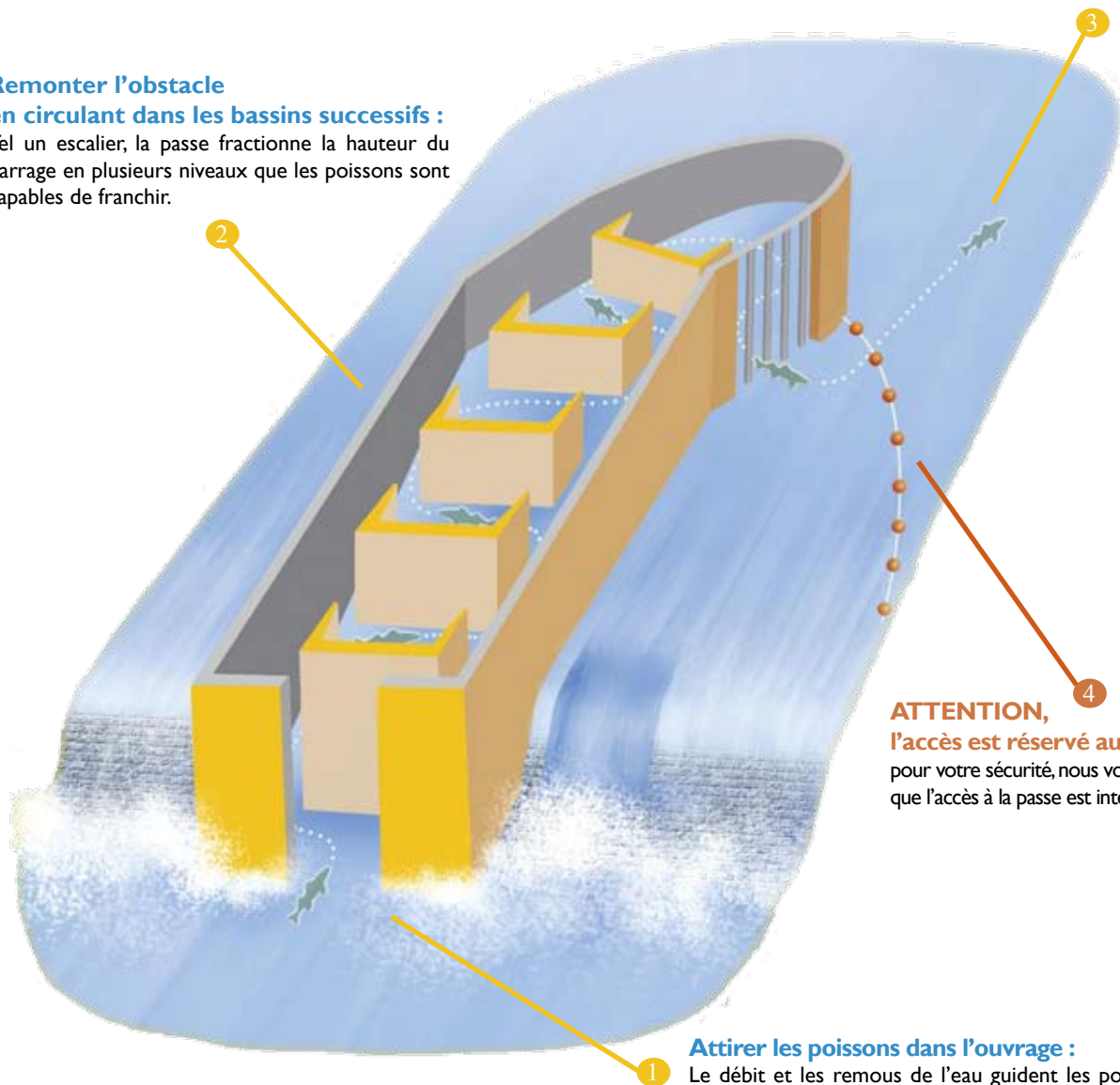
Les barrages et les seuils cloisonnent les rivières. Ils laissent l'eau s'écouler, mais ils sont trop hauts pour que les poissons puissent les franchir.

Souvent, il est nécessaire de conserver ces ouvrages parce qu'ils ont une utilité : pompage d'eau pour l'irrigation, maintien du niveau d'une nappe phréatique, création d'un plan d'eau ...

Pour permettre aux poissons de circuler à nouveau librement, on équipe alors les barrages de passes à poissons.

### Remonter l'obstacle en circulant dans les bassins successifs :

Tel un escalier, la passe fractionne la hauteur du barrage en plusieurs niveaux que les poissons sont capables de franchir.



### Si l'Apron passe, tous les poissons passent :

La taille, la pente et la forme de l'ouvrage ont été adaptées au poisson le plus exigeant :

l'Apron, petit poisson qui nage sur le fond.

Ainsi, les passes conviennent à tous les poissons de la rivière.

**ATTENTION,**  
l'accès est réservé aux poissons :  
pour votre sécurité, nous vous rappelons  
que l'accès à la passe est interdit.

## Trois passes à poissons construites en 2009 :



sur le seuil de Lanas - St Maurice d'Ardèche



sur le seuil dit de Gos (Vallon Pont d'Arc - seuil de la Tour du moulin de Salavas)



sur le seuil de Vallon Pont d'Arc - Salavas

D'ici à 2014, six autres barrages seront équipés sur l'Ardèche, afin de rouvrir la voie aux poissons sur 80km de rivière, du Rhône à Aubenas.

Travaux réalisés par le Syndicat Mixte Ardèche Claire,  
avec le soutien financier de : Europe, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée&Corse, Région Rhône-Alpes.

Dans le cadre des programmes environnementaux :  
Contrat de Rivière "Ardèche et affluents d'amont", Natura 2000 "Moyenne Vallée de l'Ardèche et plateau des Gras", Programme Life Apron II et Plan de Gestion des Poissons Migrateurs Rhône-Méditerranée.